

**DECISION n°30/2022 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURES GENERALE  
Pour la période du 01 décembre au 31 janvier 2023 inclus**

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article 6143-7,

VU les Articles D. 6143-33 à D. 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

VU le Décret n°2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la Santé Publique,

VU le Décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion relatif à la nomination de Monsieur Eric GIRARDIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois et de l'hôpital Départemental de Felleries Liessies en date du 24 mars 2020.

VU la décision, de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France relative à la nomination de Monsieur Eric GIRARDIER, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Jeumont en date du 28 mai 2020.

Le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge :

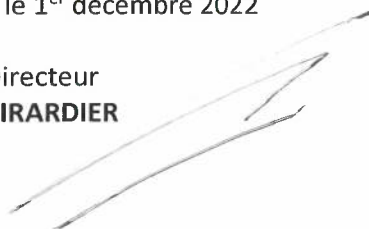
**DECIDE :**

Il est accordé une délégation de signature générale pour tout document administratif et tout acte sans limitation, à **Mme Fanny SALVENIAC, Directeur Adjoint, pour la période du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 au mardi 31 janvier 2023 inclus.**

Fait à Maubeuge, le 1<sup>er</sup> décembre 2022



Le Directeur  
**Eric GIRARDIER**



Le délégué  
**Fanny SALVENIAC**

